

L'hon. M. Pickersgill: Parfaitement, elle a été renvoyée. Le ministre a admis que le premier avis a été annulé et que la personne en cause n'a pas été invitée à reprendre son travail. Il faudrait que nous sachions où le ministère a obtenu ses renseignements et quelle enquête il a faite pour confirmer les faits, avant que l'on prive cette dame de sa subsistance pour l'été. Le ministre de l'Agriculture, l'autre jour, lorsque nous parlions d'un employé de son ministère qui avait été congédié, a au moins reconnu qu'il avait fait une enquête secrète sans dire à l'employé ce dont on l'accusait, mais le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales s'est contenté de nous dire qu'il était de notoriété publique à Jasper que cette dame faisait de la politique.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur le président, je répète que je n'ai pas dit qu'elle avait été congédiée. J'ai dit qu'on n'avait pas redemandé ses services.

L'hon. M. Chevrier: Pourrais-je poser une autre question, monsieur le président? Pouvons-nous déduire de la discussion qui vient de se dérouler qu'il n'y a aucune objection à ce qu'un citoyen canadien engagé par le gouvernement pour des travaux saisonniers ou temporaires, comme cette dame l'était, se livre à l'activité politique ordinaire de tout citoyen canadien lorsqu'elle ne travaille pas au service du gouvernement?

Des voix: Règlement. Adopté.

L'hon. M. Pearson: C'est une excellente question.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je ne suis nullement convaincu...

M. le président suppléant: A l'ordre! J'accorde la parole à l'honorable représentant de Trinity-Conception. L'honorable représentant de Bonavista-Twillingate pourra parler de nouveau.

L'hon. M. Chevrier: Peut-on répondre à ma question?

M. le président suppléant: Le président ne peut obliger un ministre à répondre. L'honorable député doit s'adresser au ministre.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre répondra-t-il à ma question?

M. Drysdale: Une question hypothétique.

L'hon. M. Chevrier: Ce n'est pas une question hypothétique.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): J'ai répondu à cette même question il y a un instant.

L'hon. M. Pearson: Non, c'est exactement le contraire.

[M. Ricard.]

M. le président suppléant: L'honorable député de Trinity-Conception.

M. Tucker: Monsieur le président, en 1610, John Guy, marchand de Bristol, a inauguré une colonie à la baie Cupid's Conception, Terre-Neuve, et son exemple a bientôt été suivi par un grand nombre d'autres Anglais, et au bout de quelques années un grand nombre de colonies s'étaient installées le long du rivage de la baie Conception.

Le seul vestige de cette époque était un mât planté dans le rocher où John Guy était censé avoir érigé l'étendard du roi Jacques 1^{er} et une plaque de bronze qui commémorait son débarquement, jusqu'à l'époque récente à laquelle le comité des lieux historiques et un groupe de citoyens animés d'esprit public ont, je crois, érigé un monument.

En mars dernier, des affaires m'ayant amené à Cupid's, j'en ai profité pour parler avec un groupe d'hommes qui travaillaient aux alentours du terrain où se dresse le monument. Ils ont dit que les alentours les préoccupaient beaucoup et m'ont demandé de les aider à obtenir une aide financière. Cette occasion se présente, je crois, monsieur le président, et je demande maintenant au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales s'il veut accueillir favorablement la demande que je lui soumetts au nom des habitants de Cupid's.

M. Nixon: Monsieur le président, puis-je demander au ministre de bien vouloir jeter un autre coup d'œil sur un autre vestige des temps passés, ce qu'on appelle la vieille maison de pierre de Sault-Sainte-Marie qui a, je crois, un caractère historique. Construite en 1814, ce serait, sauf erreur, la plus vieille maison encore debout au nord de Toronto. J'exhorte le ministre à repenser à ce bâtiment qui pourrait être classé comme monument historique.

M. Fisher: Monsieur le président, avant que le crédit soit adopté, je voudrais savoir si le leader de la Chambre va répondre à la question que lui a renvoyée le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales?

M. le président suppléant: Le crédit 269 est-il adopté?

L'hon. M. Pickersgill: Non, monsieur le président. Puisque le ministre a invité le leader de la Chambre à nous dire quelle est la ligne de conduite et vu que l'honorable député de Port-Arthur a réitéré cette invitation, j'estime que le leader de la Chambre devrait nous faire savoir s'il l'accepte. Nous aimerions tous savoir quelle est la ligne de conduite du gouvernement à cet égard.

Une voix: Attendez jusqu'aux prochaines élections.